



PRÉFET DU NORD

Lille, le 3 décembre 2014

Communiqué de presse

CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE : LE PRÉFET SALUE LE DÉVOUEMENT DES SAPEURS-POMPIERS AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS DU DÉPARTEMENT



Jean-François Cordet, préfet du Nord, participera à la cérémonie de la Sainte-Barbe départementale organisée par le Conseil général du Nord et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord ce mercredi 3 décembre à 18h en salle des fêtes, en préfecture du Nord, en présence de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Saluant leur engagement, leur sens du devoir et leur courage, le préfet du Nord exprime son estime et sa reconnaissance à tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui assurent, au quotidien, la sécurité des nordistes. Il salue également l'action des personnels administratifs, techniques et spécialisés des services de secours et de ceux qui travaillent dans les centres de traitement de l'alerte, comme au sein du service de santé.

« En tant que préfet du Nord, je veux vous dire ma confiance et ma fierté, de disposer d'un service d'une telle compétence et d'un tel dévouement, sur lequel, avec mes collaborateurs et avec l'ensemble des services de l'État, je peux m'appuyer à tout moment, pour assurer la sécurité des populations de ce département. Je sais pouvoir compter sur vous et je vous en remercie. Ainsi, à chacune et chacun d'entre vous, à vos familles qui soutiennent votre vocation, je souhaite une excellente fête de Sainte Barbe, avec une pensée particulière pour celles et ceux qui veilleront sur notre sécurité lors des fêtes de fin d'année. »

Plus grand service départemental d'incendie et de secours de France, le SDIS du Nord compte près de 2 200 sapeurs-pompiers professionnels et plus de 3 800 sapeurs-pompiers volontaires qui ont effectué près de 168 000 opérations de secours en 2013, soit une intervention toutes les 3 minutes 30 en moyenne (75 % d'opérations de secours à personnes, 8 % pour les incendies, 5 % pour les accidents de circulation, 12 % pour les autres interventions : fuites de gaz, inondations, pollutions, sécurisation de zone en cas de découvertes d'engins explosifs).

Le préfet souligne la qualité du partenariat et la nécessaire complémentarité entre l'action de l'État, garant de la conduite opérationnelle des sapeurs-pompiers et celle du Conseil général, chargé de l'allocation des moyens et de la gestion du service départemental.

Le ministre remettra à cette occasion la médaille de la sécurité intérieure à 6 sapeurs-pompiers et le préfet leurs galons aux officiers promus.